



AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Antenne Provence

calendrier 2015 mis à jour le 10 décembre 2014

Arrêté du 9 février 2006 relatif aux examens PPL/A, PPL/H et examens différentiels PPL/A et PPL/H

Art 3 : le candidat peut se présenter aux épreuves à l'occasion de sessions différentes. Toutefois, s'agissant d'un examen unique, toutes les épreuves sont passées dans le même centre ayant en charge le dossier du candidat.

Arrêté du 27 juillet 2006 relatif aux examens théoriques PPL/A et différentiel PPL/A

Annexe 1 - Apendice 1 au FCL 1.130 et 1.135 § 5 - réussites aux théoriques



Toute inscription est subordonnée au paiement d'une redevance
consulter le site dgac / aviation légère / licences et examens aéronautiques / examens théoriques / redevances)
adressage des courriers : **ANTENNE PROVENCE - SERVICE DES EXAMENS - BP 2 Aéroport - 13727 MARIIGNANE CEDEX**

centre d'examens	examens	trimestre 1			trimestre 2			trimestre 3			trimestre 4			N° téléphone	Clôture des inscriptions
		janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc		
MARIGNANE	PPLA													04.42.31.16.38	20 jours avant la date de l'examen
	dif PPL/A														
	PPL/H														
	dif PPL/H														
	LAPL	21		18		27				2			9		
	ULM I ULM	28		25			17		26	23			16		
	BB	28		25			17		26	23			16		
	PPLA easa	21		18		27				2			9		
	ES-PPL/A	21		18		27				2			9		
	PPL/H easa	21		18		27				2			9		
ES-PPL/H	21		18		27				2			9			
